



Sainte-Cécile-de-Milton

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE  
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mesdames,  
Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j'ai le devoir de vous faire part de la situation financière de la municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

**ÉTAT DES RÉSULTATS**

Revenus :	3 339 320 \$
Charges :	3 137 186 \$
Excédent de l'exercice :	202 134 \$

**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ACCUMULÉ ET L'EXCÉDENT ACCUMULÉ**

L'excédent de fonctionnement non affecté accumulé qui était de 418 125 \$ au 31 décembre 2022 s'élève à 458 751 \$ au 31 décembre 2023.

L'excédent accumulé (non financier) qui était de 12 027 970 \$ au 31 décembre 2022 s'élève à 12 230 104 \$ au 31 décembre 2023.

**IMMOBILISATIONS**

Les actifs immobilisés de la municipalité, soient l'ensemble des bâtiments et des structures municipales, ont une valeur amortie de 11 279 257 \$ au 31 décembre 2023, comparativement à 11 158 185 \$ au 31 décembre 2022.

**DETTE À LONG TERME**

La dette à long terme s'élève à 157 076 \$ au 31 décembre 2023, comparativement à 188 279 \$ au 31 décembre 2022.

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

« À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserve* » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

**RAPPORT DU PLAN D'IMMOBILISATION**

Le conseil a prévu et adopté des dépenses en immobilisation au montant de 7 140 016 \$ pour l'année 2024. Au 31 mai 2024, les dépenses réalisées s'élèvent à 69 413.96 \$, qui se ventilent ainsi :

Édifices ( <i>Garage municipal</i> )	24 490.26 \$
Amélioration bâtiments / Terrains ( <i>Rénovation cantine</i> )	10 241.99 \$
Chemins, rues, routes et trottoirs ( <i>Pavage touchette</i> )	12 656.64 \$
Autres infrastructures ( <i>Lien cyclable</i> )	22 025.07 \$

**INDICATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

En date du 31 mai 2024, les revenus sont de 2 523 866 \$ et les charges de 1 352 091 \$.  
L'excédent de l'exercice au 31 mai 2024 s'élève à 1 171 775 \$.

**RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS**

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération versée aux membres du conseil municipal pour 2023.

	<b>Rémunération</b>	<b>Allocation</b>	<b>Total</b>
Maire :	24 028 \$	12 014 \$	36 042 \$
Préfet à la MRC :	74 792 \$	6 193 \$	80 985 \$
Chacun des Conseillers :	8 009 \$	4 005 \$	12 014 \$

Ceci complète les devoirs et responsabilités prescrites par l'article 955 du code municipal.

Je remercie les conseillères, les conseillers et tout le personnel municipal pour leur soutien et collaboration. Nous vous réitérons notre engagement à prendre les meilleures décisions pour le bien-être, la qualité de vie et la sécurité de tous les citoyens que nous représentons.

Vous êtes notre raison d'être.

Paul Sarrazin, maire